

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 OCTOBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	12
Absent(s) :	2
Excusé(s) :	1
Représenté(s) :	0

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Présent
<i>Arrivée à 19h20</i>	
Fanny ECKERT	Excusée
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Absent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION(S)

SECRETAIRE DE SEANCE

Édith GREINER

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

19 Octobre 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 3 – Urbanisme
- 4 – Renouvellement des baux de chasse – Lot de chasse intercommunal
- 5 – Renouvellement des baux de chasse – Lot de chasse communal
- 6 – Informations et divers

Présentation du projet de réhabilitation du bâtiment de l'école par la société SOVIA.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Madame Édith GREINER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celle-ci constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la Secrétaire de Mairie.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Monsieur le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 09 Octobre 2023.

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le procès-verbal du 09 Octobre 2023.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3 - Urbanisme

Type	N° de dossier	Nom du Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Date de dépôt
Cu a	068 209 23 C0015	Maître MOREL Guillaume	10 Rue des Tilleuls		09/10/2023
DP	068 209 23 C0028	MULLER Roland	10 Route du Vin	Travaux de peinture sur volets et portail d'entrée	09/10/2023
DP	068 209 23 C0029	LEHRY Julien	13 Rue de la Krautenaу	Installation d'une clôture	25/10/2023

4 - Renouvellement des baux de chasse – Lot de chasse intercommunal**4.1 - Fixation de la mise à prix du lot de chasse n°2****Annule et remplace la délibération N°2023-10-09-05-02**

L'ancien tarif du lot de chasse intercommunal était basé sur 37.00€ par hectare soit un montant de 1518.00€ pour 41 hectares.

Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, fait état des modifications décidées lors de la réunion de la Commission 4C intercommunale.

Après discussion, il est proposé de fixer le prix de chasse du lot n°2 à 1 385.07€ pour les 41.972 hectares le composant soit 33.00€ l'hectare.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer le loyer annuel à 1 385.07€ pour le lot n°2 selon le plan en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

4.2 - Fixation du mode de mise en location du lot de chasse n°2**Annule et remplace la délibération N°2023-10-09-05-03**

Le locataire en place depuis au moins 3 ans bénéficie d'un droit de priorité. Les Communes peuvent décider de louer par adjudication ou de conclure une convention de gré à gré. Celle-ci doit impérativement être signée avant le 1^{er} novembre 2023.

La Société de Chasse de Riquewihr et environs domiciliée chez Madame Andrée TRAPET, 14, rue des Prés à Riquewihr, par courrier du 21 août 2023 a revendiqué le droit de priorité pour la relocation du lot de chasse intercommunal du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, fait état des modifications décidées lors de la réunion de la Commission 4C intercommunale.

Le cahier des charges type CCT des chasses communales pour la période 2024-2033 est proposé assorti des clauses particulières suivantes :

- L'ensemble des communes souhaite que le chasseur participe aux relevés des indicateurs et mette en œuvre une gestion permettant d'atteindre les objectifs définis au niveau de l'observatoire (le poids des faons, les indices phares et le taux de dégâts) ;

- L'ensemble des communes du lot intercommunal sera avisé du plan de chasse demandé par le locataire ;
- L'objectif cynégétique est d'atteindre et conserver un équilibre agro-sylvo-cynégétique compatible avec la très grande valeur patrimoniale de l'espèce et une gestion forestière durable ;
- Les plans de chasse réalisés devront contribuer à l'atteinte de l'objectif intermédiaire suivant l'échelle du GIC 1 ;
- Les travaux de protection des peuplements pourront être mis à la charge du locataire. Le montant maximal de remboursement est de 2 328€ par an sur l'ensemble de la période de bail. Le remboursement sera demandé par la commune concernée par les travaux sur la base de factures détaillées ou de justificatifs de dépenses de main d'œuvre communale. Celui-ci pourra s'étaler de la production des factures jusqu'à la fin du bail. Le locataire sera prévenu par courrier recommandé avant le 31 décembre de l'année précédant la réalisation des travaux concernés ;
- Le calendrier des battus est à communiquer pour le 1^{er} octobre à l'ensemble des communes, ne sont pas concernées les poussées selon le schéma en vigueur ;
- L'entretien annuel de la prairie à gibier de la parcelle 10 de la forêt communale de Riquewihr devra être réalisé par le locataire. Elle sera rendue en bon état à la fin du bail. Aucun agrainage ne sera autorisé sur cette prairie ;
- En cas de présence de gibier à l'intérieur des clôtures, le locataire est tenu de les prélever ou de faciliter son évacuation ;
- La Commune peut autoriser sur l'ensemble de son territoire, la tenue de camps de plein-air (camps de scouts par exemple) durant toute l'année (propriétés privées communales) ou sur les autres terrains (propriétés privées de particuliers) Une information sera transmise au locataire de la chasse avant tout évènement au moins un mois en avance ;
- La Commune peut autoriser sur l'ensemble de son territoire, uniquement sur les chemins et sentiers balisés, la tenue de marches gourmandes ou tout autre évènement sportif de type marche populaire ou courses pédestres ou cyclables durant toute l'année (propriétés privées communales) ou sur les autres terrains (propriétés privées de particuliers) Une information sera transmise au locataire de la chasse avant tout évènement ;
- La Commune autorise sur l'ensemble de son territoire, uniquement sur les chemins et sentiers balisés, les promenades accompagnées de chiens tenus en laisse durant la période de chasse. Dans le cas de contrevenant, le locataire de la chasse pourra émettre un avertissement « courtois » aux promeneurs accompagnés de chiens non tenus en laisse ;
- En l'absence de signalétique notamment en amont de la chasse ou à l'entrée de la forêt des pénalités pourront être appliquées conformément au schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) ;
- Si un plan Vigipirate renforcé est instauré notamment lors de la tenue du Marché de Noël, le droit de chasse sera laissé à l'appréciation de Monsieur le Président de la Commission Intercommunale de Consultative de la Chasse.

La Commission 4C intercommunale a émis un avis favorable le 25 Octobre 2023.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer le mode de mise en location du lot de chasse n°2 sous la forme du gré à gré ;

DÉCIDE d'approuver le cahier des charges des chasses communales assorti des clauses particulières ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

4.3 - Convention de gré à gré intercommunale

Annule et remplace la délibération N°2023-10-09-05-04

Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, fait état des modifications décidées lors de la réunion de la Commission 4C intercommunale.

Le Conseil municipal prend connaissance de la proposition de convention de gré à gré intercommunale à mettre en œuvre pour la nouvelle durée de location de la chasse et qui précise les éléments suivants :

- La désignation du locataire ;
- La durée de la convention ;
- Les caractéristiques du lot ;
- Le loyer, les révisions et les éventuelles majorations de loyer et son cautionnement ;
- Les garanties de paiement ;
- Les charges ;
- L'engrillagement ;
- Les référents ;
- La résiliation ;
- L'élection de domicile.

La convention de gré à gré regroupe les lots de chasses des communes de Riquewihr, Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr et Zellenberg et sera adoptée de façon similaire par les Conseils municipaux des 6 communes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'approuver la convention de gré à gré intercommunale proposée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

4.4 - Attribution du lot de chasse intercommunal

VU la règlementation applicable au droit de chasse en Alsace-Moselle ;

VU le cahier des charges types des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2024-2033 ;

VU les délibérations des Conseils municipaux des Communes Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg relatives à la consistance du lot de chasse, à la mise à prix du lot, au mode de mise en location et à la convention de gré à gré intercommunale ;

VU le dossier de candidature de la Société de chasse de Riquewihr ;

VU l'avis de la 4C intercommunale réunie le 25 Octobre 2023 ;

Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, fait état du compte-rendu de la Commission intercommunale consultative de la chasse du 25 Octobre 2023.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

ATTRIBUE le lot de chasse intercommunal d'une surface de 1 411.261 ha à la Société de chasse de Riquewihr représentée par Madame Andrée TRAPET, Présidente, pour un loyer annuel de 46 571.58€ (33€ / ha) dont 1 385.07€ pour la Commune de Mittelwihr ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gré à gré intercommunale ;

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

5 - Renouvellement des baux de chasse – Lot de chasse communal

VU la règlementation applicable au droit de chasse en Alsace-Moselle ;

VU le cahier des charges types des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2024-2033 ;

VU les délibérations n°2023-10-09-06-01, 2023-10-09-06-02, 2023-10-09-06-03 et 2023-10-09-06-04 du Conseil municipal du 09 Octobre 2023 ;

VU le dossier de candidature complet de la Société de chasse « La Diane du Wihr » réceptionné en Mairie le 12 Octobre 2023 ;

VU l'avis de la 4C réunie le 26 Octobre 2023 ;

Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, fait état du compte-rendu de la Commission communale consultative de la chasse du 26 Octobre 2023.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

ATTRIBUE le lot de chasse communal n°1 d'une surface de 201 ha 311 a non boisés à la Société de chasse « La Diane du Wihr » représentée par Monsieur Daniel GRENEY, Président, pour un loyer annuel de 1 300€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gré à gré communale ;

DÉSIGNE Monsieur Marco SAULNIER, domicilié 32 A Route de Colmar à INGERSHEIM (68040), estimateur de dégâts de gibiers pour la durée de la location ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'arrêté de nomination de l'estimateur de dégâts de gibiers pour le lot n°1.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

6 - Informations et divers

- Association des Donneurs de sang – La Commune ne dispose pas d'une salle accessible PMR qui pourrait être mise à disposition de l'association des Donneurs de Sang de Mittelwihr dans le cadre des collectes de dons du sang. Par conséquent l'Association souhaiterait que la Commune prenne en charge les frais de location de salle qui lui incombe. Les collectes sont réalisées 2 à 3 fois par an selon les années. Madame Fanny OSTER suggère d'augmenter le montant de la subvention allouée annuellement à l'Association afin de couvrir les frais. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le Maire de la Commune de Bennwihr a également proposé de mettre à disposition la salle utilisée par l'Association des Donneurs de Sang de Bennwihr.
- Rencontre avec Monsieur Pierre BIHL et Monsieur Francis POIROT de la CEA concernant les possibilités d'aménagements sur la Route du Vin le Mercredi 11 Octobre 2023. Monsieur le Maire indique que la Commune peut réaliser ce qu'elle souhaite mais à ses frais. Des subventions pourront être mobilisées dans le cadre des amendes de police. Une étude de sécurité devra être réalisée en amont.

Madame Aurélie MAULER quitte l'Assemblée.

- Acquisition du Chemin Kanzelweg – Rencontre avec Monsieur Pierre TRIMBACH le Mercredi 18 Octobre 2023.
- Éclairage de Noël – Monsieur Jean-Michel HERRSCHER indique qu'il doit rencontrer la société DECOLUM la semaine suivante.

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 26 OCTOBRE 2023

- Madame Nicole STROSSER interroge les membres du Conseil concernant l'avancée du PLU. Monsieur Jean-Michel HERRSCHER précise que l'ADAUHR reprend l'étude du dossier et qu'une offre financière révisée doit être réceptionnée prochainement.

Ouverture de séance à 19h⁰⁰
Levée de séance à 20h⁵⁰

La Secrétaire de séance,
Édith GREINER

Le Maire,
Alain KLEINDIENST

